

Donnant-donnant !

Durant l'audience au cabinet du Ministre, peu avant la journée du 17 décembre, nos interlocuteurs n'ont eu de cesse de nous demander d'éviter tout débordement devant le Ministre. Malgré le fort mécontentement qui traversait l'ensemble du corps des IA-IPR, nous avons joué le jeu.

Alors donnant-donnant, monsieur le Ministre !

Quand, dans la même réunion, il nous est proposé de réfléchir à une prime de fonctions et de résultats, cela nous paraît une avancée dans le cadre de la recherche d'une amélioration des carrières. Ce pas en avant du ministère nous invite à répondre positivement à son appel à l'apaisement. Mais, il ne s'agit pas pour le SIA que cette prime se substitue à celle de l'ICA mais qu'elle s'ajoute à celle bien maigre - au regard de celle versée en administration centrale par exemple - que nous percevons aujourd'hui.

Soyons clairs, le donnant-donnant ne doit pas être un marché de dupes !

Le problème est que le donnant-donnant ne peut se jouer maintenant que sur des éléments que le protocole signé entre le SNIA-IPR et le MEN n'ont pas encore impacté. Et oui ! Comme nous l'avons constaté à nouveau, au cours du dernier groupe de travail tenu le 15 janvier, lorsque notre désaccord est commun avec le SNIA-IPR, le DE a maintenant beau jeu, de lui rappeler qu'il est signataire du protocole et de s'étonner qu'il ne soit plus d'accord avec les propositions ministérielles.

En fait, le protocole entre le MEN et le SNIA-IPR a ouvert en quelque sorte la boîte de Pandore. Le DE l'a à plusieurs reprises confirmé : « *c'est le protocole d'accord qui est traduit dans les décrets modificatifs du statut, qui eux-mêmes sont traduits dans les arrêtés et les circulaires* ». Deux exemples parmi d'autres illustrent parfaitement cette affirmation :

- le principe acté de la « *diversification des modalités de recrutement et des viviers* »⁽¹⁾ a ouvert la voie à des épreuves écrites au concours de recrutement mais aussi et surtout au concours sur titres, niveau licence ;

Sommaire

Compte-rendu :

Réunion à la DE : 15/01/10 p 2

Courrier au Ministre sur l'ICA p 4

Image du corps :

Mutations 2010 : note de service p 5

Mouvement 2010 : Fiche de mutation p 6

En 2010, 78 départs à la retraite annoncés p 7

Questions en débat⁽¹⁾ :

Comment former dans l'enseignement supérieur des femmes et des hommes de la grande responsabilité ? p 9

Evaluer, mais surtout tenir compte de l'évaluation p 11

Evaluations de CM2 p 13

Ecrivez :

Les déçus du protocole p 14

Bulletin d'adhésion p 16

- le recentrage de nos missions sur le pilotage académique a conduit à une « *évaluation directement articulée à notre lettre de mission* »⁽²⁾ qui a pour conséquence l'exclusion de l'IGEN dans le processus d'évaluation des IA.

Sur ce dernier point, très important pour l'exercice de nos missions, rappelons-nous, ce que le protocole d'accord signé entre le MEN et le SNIA-IPR le 13 novembre 2008 - en pleine élection des représentants des IA à la CAPN - actait : « *L'évaluation des IA-IPR relève du recteur d'académie qui rédige une lettre de mission* », sans aucune référence à l'inspection générale. Dès lors, les modifications du décret sur notre statut ont suivi !

Ainsi à l'article 28-1 du décret du 18 juillet 1990, la mention : « *L'évaluation tient compte du rapport établi par l'inspection générale de l'éducation nationale sur leur valeur professionnelle* » a été supprimée. Et le projet d'arrêté qui nous est soumis, confirme la disparition du lien hiérarchique avec l'inspection générale.

Quel beau marché de dupes ce protocole !

La conséquence de tout cela est que le tableau d'avancement à la Hors classe sera établi uniquement à partir de l'avis des recteurs. Or les recteurs restent peu de temps dans une académie alors que les inspecteurs généraux sont plus stables dans leur fonction. Cela nous soumet donc à l'arbitraire et au risque que l'évaluation soit réalisée en fait par les personnes qui gravitent autour d'un recteur.

Comment les signataires du protocole, qui sont des IA-IPR, ont-ils pu accepter la suppression d'un double regard sur notre action, seul susceptible de garantir un équilibre et une valorisation de notre action pédagogique ? Couper le lien avec l'inspection Générale en ce qui concerne nos carrières revient à marginaliser un pan entier de notre travail, celui où s'exerce notre expertise disciplinaire.

Dans cette situation, chacun peut compter sur le SIA qui est libre de tout engagement malheureux et qui mieux que tout autre peut s'attacher à sauver ce qui peut l'être encore aujourd'hui, et proposer les voies du changement pour demain sans entrer dans un quelconque marché de dupes. Car ce donnant-donnant là sur lequel le SIA était réservé hier a pris tout son sens aujourd'hui où de décrets en arrêtés apparaît le vrai visage d'une volonté de changer nos fonctions de responsables en celles d'exécutants ce qui passe très mal dans le corps.

Les valeurs d'équité, d'honnêteté, de justice que porte le SIA, son attachement à un service public d'éducation de qualité servi par un corps d'inspection responsable et indépendant de toute orientation partisane lui confère l'obligation de vigilance sur les politiques éducatives et managériales menées et ce, quel que soit le gouvernement en place. Et nous saurons le rappeler à qui de droit, nous qui avons conservé notre totale liberté d'action.

La rédaction

(1) cf. protocole de discussions signé le 07 juillet 2008

(2) cf. le compte rendu du SNIA IPR sur sa réunion avec la DE le 6 février 2009.

Réunion à la DE : 15/01/10

Étaient présents :

Pour la DE :

Roger Chudeau, directeur de l'encadrement
Jean-Pierre Deloche, sous-directeur de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement
Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Philippe Etienne, chef du bureau DEB2 gestion des IA et des IEN
Brigitte Orange-Ludot, adjointe au chef de bureau DEB2

Pour le SNIA IPR :

Jean François Leborgne, président du SNIA IPR
Roger Keime

Pour le SIA :

Robert Prosperini, secrétaire général du SIA
Jean-Pierre Sollier

À la suite de la réunion du 10 décembre 2009 sur l'ICA qui inaugurerait une négociation globale relative aux carrières et aux missions des IA, il avait été convenu d'une nouvelle rencontre le 15 janvier 2010 pour arrêter le calendrier de travail et les dossiers soumis à la discussion.

Dès le début de la réunion, le directeur souhaite recueillir notre avis sur :

- l'évaluation des IA-IPR qui, prochainement, fera l'objet d'une circulaire. Il faut noter que la lettre de mission est devenue statutaire, et doit, avec les évaluations périodiques (3 ou 4 ans), figurer au dossier administratif de l'IA-IPR ;
- l'arrêté d'application qui doit être soumis au CTPM à la suite du décret modifiant notre statut enfin paru le 12 Janvier 2010 ;
- la PFR (Prime de fonctions et de performance) ;
- le concours.

L'ÉVALUATION

L'essentiel de la réunion a porté sur l'évaluation faite par les Recteurs, et la marginalisation de l'IGEN.

Les représentants du SNIA IPR découvrent à cette occasion une des conséquences du protocole qu'ils ont signé et du décret pris à la suite du protocole qui porte organisation de notre évaluation dont l'IGEN est exclue.

Certes certains IGEN semblent ne pas apprécier leur éviction, et de nombreux collègues s'élèvent contre cette nouvelle procédure prévue par l'arrêté soumis à notre avis ...pour la forme, le décret entérinant l'absence de l'IGEN.

Notre collègue, J.F. Leborgne constate aujourd'hui, les dangers que fait sur ce point, courir aux IA-IPR, le protocole dont les conditions de négociation sur cette question semblent avoir été bien floues. En effet, même si les Recteurs sont fondés en droit à nous évaluer, la question de leur compétence et de leur

expertise est posée mais aussi celle de leur expérience pour certains nouvellement affectés à cette fonction et pour beaucoup celle de leur passage éphémère dans une académie. En particulier l'arrêté prévoit, comme Robert Prosperini l'a souligné, que les Recteurs évaluent notre compétence scientifique dans notre discipline. De même les missions nationales qui peuvent nous être confiées par l'IGEN ou l'administration centrale, ne paraissent pas devoir être obligatoirement prises en compte par les Recteurs. Après discussion et insistance de notre part pour sauver ce qui pouvait encore l'être, les documents d'évaluation pourraient faire référence à l'IGEN correspondant académique ; ce qui raccrocherait, de façon bien tenue, l'IGEN de notre évaluation.

LE TABLEAU D'AVANCEMENT 2010

Le SIA a rappelé les risques encourus à la suite de la publication tardive du décret, le 12 janvier 2010 : tout collègue promouvable au 31 décembre 2009 au tableau d'avancement 2010 – donc relevant des textes en vigueur jusqu'à publication des nouveaux textes le 12 janvier 2010 - qui ne serait pas inscrit, pourrait demander devant un Tribunal administratif, l'annulation du tableau 2010, avec de sérieuses chances de l'obtenir si des collègues devenus promouvables postérieurement au 31 décembre par ce décret du 12 janvier étaient inscrits au tableau d'avancement.

La DE n'a pas tenu compte de notre mise en garde (Cf. lettre au directeur publiée sur le site, rubrique « actualité »/ archive 2009) et a pris le risque de l'instabilité juridique.

Le SIA a aussi dû rappeler qu'à la suite de ce décret, ce n'était pas 110, mais près de 190 collègues qui devaient être promus à la hors classe au titre de 2010 en application de la réglementation et en dépit du protocole (sur ce point aussi très insuffisant).

Il a fallu insister pour que tous les responsables de la DE prennent en compte nos arguments fondés pourtant sur la simple application du droit et pour que chacun, y compris nos collègues du SNIA IPR comprennent, qu'en l'occurrence l'application du rapport promus/promouvables – qui est statutaire – était cette année nettement plus favorable pour notre corps que les 110 promotions garanties par le protocole.

LA PFR

Les échanges ont aussi porté sur la PFR qui pourrait se substituer à l'ICA (alors que le SIA demande qu'elle s'y ajoute) ; ce qui ne serait donc pas si avantageux ; la différenciation salariale au sein du corps des IA-IPR pourrait être très fortement accrue.

Accessoirement il semble que certains collègues découvrent que l'ICA est déjà différenciée et que sa revalorisation va accroître la différenciation sur des bases extrêmement discutables.

Manifestement sur l'accentuation de la modulation,

les conséquences du protocole d'accord n'ont pas fait non plus, l'objet d'une anticipation suffisante malgré les mises en garde du SIA.

En même temps dans certaines académies on découvre que le montant de l'ICA tel qu'il est calculé suivant les engagements budgétaires n'est pas utilisé en totalité (la globalisation budgétaire et le principe de la « fongibilité dissymétrique », de la LOLF, permettant des glissements financiers qui, dans certaines académies, semblent se faire à notre détriment). Il faut aussi noter que la PFR serait exclusive de toute autre indemnité, si ce n'est que certains corps des Finances ont obtenu la PFR en conservant leurs autres primes. C'est ce que demande avec insistance le SIA tant le différentiel est important entre l'ICA que nous percevons et les primes versées aux agents de l'administration centrale, sans parler des agents du ministère du budget !

Sur le dossier de la PFR, rendez-vous a donc été pris, le Directeur de l'Encadrement ayant l'autorisation d'ouvrir des négociations sur ce sujet (ce qui n'est pas le cas pour l'accès à l'échelle C, revendication que nous pourrions porter en commun – et nous nous en réjouissons – avec le SNIA IPR, malgré le protocole qui bloque aujourd'hui notre avancement).

Sur la question du calcul de la PFR, de premiers éléments d'information sont données :

- les fonctions des IA-IPR seraient cotées de 1 à 6. La part de la prime reposant sur la fonction serait alors multipliée par un facteur allant de 1 à 6 suivant les fonctions ce qui ne peut en aucun cas recueillir notre accord ! ;

- à noter que cette prime repose, pour la partie performance, sur l'évaluation tri ou quadri annuelle faite par le Recteur à partir de la lettre de mission, (elle-même devant se situer dans le cadre des PTA successifs).

L'ICA

Robert Prosperini demande au Directeur d'intervenir auprès des recteurs pour que l'augmentation de l'ICA pour l'année 2009, si longtemps attendue, soit versée de façon forfaitaire à tous les collègues.

Pour étayer son argumentation, il rappelle que la circulaire explicative relative au calcul de l'augmentation de l'ICA envoyée sous le timbre du DE précise bien son caractère forfaitaire et que s'agissant des nouvelles modalités d'évaluation sur lesquelles sont fondées la modulation de l'ICA « revalorisée », elles n'ont pu être appliquées en 2009.

De surcroît une augmentation uniforme ne mettrait pas en cause le caractère modulé de l'ICA puisqu'elle s'ajouterait à un montant qui l'est déjà, sur les bases des modalités antérieures d'évaluation.

Et enfin une mesure d'augmentation uniforme serait de nature à apaiser les tensions nées d'un retard incompréhensible dans le versement de l'augmentation promise de l'ICA auquel il ne faudrait pas ajouter l'amertume d'une modulation complémentaire totalement inéquitable.

Le directeur qui ne prend manifestement pas la mesure du malaise qu'engendrerait l'application d'une mesure qui pourrait être discriminatoire pour certains,

ne souhaite pas donner de directives aux recteurs en ce sens tout en affirmant qu'il n'exigera pas non plus que l'augmentation soit modulée.

Position dilatoire qui ne satisfait personne et qui crée un traitement différencié suivant les académies et un certain malaise après les engagements pris lors de l'audience au cabinet du ministre le 10 décembre dernier lorsqu'il s'agissait d'obtenir la « paix sociale » pour la réunion de l'ensemble des IA organisée le 17 décembre suivant avec le Ministre.

Le SIA pour sa part a pris ses responsabilités en proposant par écrit au directeur la solution d'augmentation uniforme de l'ICA pour 2009 et à partir de 2010 une « modulation positive » de l'ICA qui ne peut en tout état de cause, compte tenu de nos fonctions dans le système éducatif, être inférieure au taux moyen annuel de 9500 euros soit 791,66 euros par mois (Cf. courriers publiés sur le site rubrique « actualité ») et qui permettrait d'apporter une transparence dans le système actuel totalement opaque de la modulation.

Nous nous réservons toutes les modalités d'action possible sur cette question en fonction des situations qui prévaudront dans les différentes académies.

LE CONCOURS

Rendez-vous doit être pris pour se réunir très prochainement sur ce dossier qui a fait l'objet d'une note du SIA au DE (Cf. site du syndicat) mais sur lequel notre réflexion collective doit se poursuivre. Là encore nous observons une conséquence ... à l'anticipation insuffisante... d'un protocole bien mal venu pour notre corps.

Robert Prosperini
Jean-Pierre Sollier

- (1) Le SIA fournira toutes les précisions aux collègues au fur et à mesure que nous les connaissons sur un dossier qui pourrait bien présenter de sérieux dangers.
- (2) Le taux moyen constitue une modulation positive, par rapport au taux annuel de base (8000 euros, soit 666,66 euros par mois) qui est le minimum en-dessous duquel on ne peut pas descendre.

Le soutien du plus grand nombre sera vraiment nécessaire pour redresser la barre.

Adhères au SIA !



Ce sont vos cotisations qui permettent de couvrir les frais de déplacement qu'occasionnent les réunions avec la DE.

**Syndicat des Inspecteurs d'Académie**

46, avenue d'Ivry
75013 Paris

Tél : 01 53 82 26 76
Fax : 01 40 63 29 68

Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

Le 14 janvier 2010

Robert PROSPERINI
Secrétaire général

à
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

A l'attention de Monsieur Roger CHUDEAU

Objet : ICA, modalités d'application

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous solliciter à nouveau sur la question de l'ICA qui comme vous le savez demeure un point très sensible dans le corps des IA-IPR. Qu'en est-il de notre proposition d'un rappel unique de 1582 euros pour l'année passée, seule solution de nature à apaiser le mécontentement de l'ensemble des collègues après les attermoissements de l'année 2009

Nous tenons également à vous alerter sur les points de crispation qu'engendre la modulation de l'ICA. Ainsi le fait que certains d'entre les IA d'une même académie ne puissent pas bénéficier d'une part modulée génère d'autant plus d'amertumes, que dans la pratique les modulations ne sont pas révisées même si la situation de l'inspecteur évolue. Pire nous constatons que certains IA, sans avoir démérité voient leur modulation baissée du seul fait de leur nouvelle affectation à la suite du mouvement. Nous tenons enfin à vous informer que nombre de collègues n'ont toujours pas de lettre de mission, leur situation administrative ne répondant donc pas aux nouvelles instructions en matière d'évaluation.

C'est pourquoi, toujours dans un souci d'apaisement, nous vous proposons d'inviter les recteurs à procéder à un versement de l'ICA pour l'année 2010 de la façon suivante :

- un versement à chaque IA IPR de 9500 euros qui correspond au taux de base augmenté de 18,75% soit la moitié du taux maximal ;
- la somme restante permettant au recteur une répartition au regard des lettres de mission qu'il aura rédigées.

Cette disposition donnerait un caractère positif à la modulation et donc à l'évaluation des personnels qui serait bien mieux acceptée par l'ensemble du corps. Elle aurait aussi l'avantage d'une homogénéisation nationale de la gestion de l'ICA qui leverait le fort sentiment d'iniquité qu'elle a jusqu'à présent généré.

Par ailleurs, nous avons été très attentifs à votre proposition de création d'une prime de fonctions et de résultats, dont nous souhaitons qu'elle fasse l'objet d'un point de réflexion du groupe de travail sur l'évolution des missions et des carrières que vous avez initié.

Souhaitant que vous reteniez nos propositions dont le but essentiel est de restaurer un climat de confiance chez les IA, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Robert PROSPERINI

Mutation 2010 : note de service

Le projet de note de service relatif au mouvement 2010 a été communiqué par la direction de l'encadrement aux organisations syndicales afin qu'elles fassent part de leurs remarques. Voici les parties de la note de service (NS), sur lesquelles le secrétaire général du SIA s'est exprimé dans un courrier à la DE.

NS : « Le mouvement concerne l'ensemble des IA-IPR actuellement en fonction dans ce corps ainsi que les IA-IPR en position de détachement. »

SIA : il conviendrait de préciser que le mouvement concerne l'ensemble des IA-IPR titulaires ou stagiaires actuellement en fonction.

NS : « La mobilité des cadres est l'un des axes de la politique de l'encadrement. En effet, elle permet de développer les compétences par l'exercice de responsabilité dans des environnements variés. Elle est l'un des aspects retenus pour l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur auxquelles les IA-IPR peuvent se porter candidats comme celles d'inspecteur d'académie adjoint ou d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. »

SIA : La formulation de la deuxième phrase est maladroite, elle laisse supposer que les fonctions pédagogiques exercées par les IA IPR ne sont pas des fonctions d'encadrement supérieur et ne peut être maintenue en l'état. Le statut des IA est le même quelles que soient les fonctions exercées. Celles-ci ne peuvent être considérées différemment de celles, pédagogiques, exercées dans les académies. Je propose la modification suivante de la deuxième phrase du deuxième alinéa :

« Elle est l'un des aspects retenus pour l'accès à toutes les fonctions d'encadrement supérieur ouvertes aux inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA adjoint, IA DSDEN, Conseillers de recteurs, directeurs de CRDP, etc..).

NS : « Au titre de la rentrée scolaire 2009-2010, 111 demandes de mutation ont été déposées et 53%

d'entre elles ont été satisfaites. Je vous précise que la majorité des demandes de mutation qui ont abouti, résultaient de vœux formulés sur des postes vacants initiaux. »

SIA : cet alinéa relatif aux statistiques du mouvement, s'il présente un intérêt d'information évident, pourrait être placé en note de pied de page.

NS : « Je vous rappelle que dans l'intérêt de la continuité du service, vous devez avoir exercé au moins trois années dans votre poste actuel avant de solliciter une mutation sauf raisons personnelles dûment justifiées ou lorsque l'intérêt du service le requiert. »

SIA : les IA IPR participant à un mouvement disciplinaire aux possibilités réduites, on ne peut donc pas leur imposer la « règle des 3 ans » dans la mesure où un refus de mutation peut entraîner une impossibilité à muter pour toute une carrière.

C'est pourquoi je propose la formulation suivante pour ce paragraphe : « je vous rappelle que dans l'intérêt du service vous devez normalement avoir exercé 3 ans dans votre poste actuel. La Direction de l'Encadrement étudiera cependant toutes les demandes de mutation et notamment celles s'appuyant sur des raisons personnelles dûment justifiées ».

NS : « **A titre exceptionnel**, après l'affectation des titulaires et en fonction des postes restés vacants, la situation des stagiaires, qui pour des raisons familiales ou personnelles graves ou avérées, sollicitent leur mutation, pourra être examinée dans le cadre de cette procédure. Les intéressés devront préciser leur qualité de stagiaire sur la demande de vœux d'affectation. »

SIA : ce paragraphe, concernant les mutations des stagiaires gagnerait à ne pas être aussi restrictif dans la mesure où toutes les demandes de mutation de stagiaires dans le corps des IA IPR ont toujours été examinées. Il serait souhaitable que le terme « exceptionnel » soit retiré. Je propose la formulation suivante : « après l'affectation des titulaires...la situation des stagiaires qui, pour des raisons dûment justifiées sollicitent leur mutation... ».

NS : « Par ailleurs, je vous informe que pour des impératifs liés aux délais nécessaires à la préparation de la CAPN, les demandes de modification de vœux ne pourront être acceptées au-delà du 19 mars 2010. »

SIA : S'agissant du délai laissé pour pouvoir modifier les vœux, je pense qu'une limite fixée à une date précédent de quinze jours la tenue de la CAPN serait plus conforme à l'intérêt des personnels et à l'intérêt du service.

Le secrétaire général

Mutations 2010	
12 mars 2010	Retour des fiches de vœux à la DE à l'adresse suivante: DE B2-2 – 72 rue Régnault 75243 Paris cedex 13
19 mars 2010	Date butoir pour modifier ses vœux
14 avril 2010	CAPN sur le mouvement (et la Hors Classe)

MOUVEMENT 2010 : fiche de mutation

NOM :		Spécialité (1) :	
Prénom :		Fonction (2) :	
Académie :		Date de naissance :	
Téléphone personnel :	Courrier électronique :	Fax :	
Adresse personnelle :			

Titulaire

Stagiaire 2^e année

Stagiaire 1^{ère} année

(1) Allemand, anglais, arabe, arts plastiques, économie-gestion, éducation musicale, éducation physique et sportive, espagnol, hébreu, histoire-géographie, italien, lettres, mathématiques, philosophie, portugais, russe, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques, sciences et techniques industrielles, administration et vie scolaire, établissements et vie scolaire, IUFM.

(2) IA-DSDEN ; IA-IPR ; chef de service académique d'information et d'orientation (CSAIO) ; délégué académique à l'enseignement technique (DAET) ; délégué académique à la formation continue (DAFCO) ; directeur de centre régional de documentation pédagogique (D.CRDP)

ACADEMIES SOUHAITEES (précisez le type de poste)	
1	4
2	5
3	6

MOTIFS DE LA DEMANDE et situation exceptionnelle à faire valoir
(à compléter éventuellement sur une feuille annexe)

Fiche téléchargeable sur le site www.syndicat-ia.fr

à renvoyer à : SIA 46, avenue d'Ivry 75013 PARIS

E mail : Syndicatia2@gmail.com ou Fax : 01 40 63 29 68

En 2010, 78 départs en retraite annoncés

Discipline	Académies	civilité	Nom d'usage	Prénom
Allemand	LILLE	M	DUFRESNE	JEAN PIERRE
	REUNION	M	CHALANCON	JEAN PAUL
Anglais	LILLE	M	GERNIGON	CHRISTIAN
	NICE	Mme	COURVOISIER BOISSON	DANIELE
	PARIS	M	CHAUVET	JEAN MARIE
	POITIERS	Mme	EICHELBRENNER	JOELLE
	POITIERS	Mme	PLAS	SYLVIE
	RENNES	M	BROSSARD	JAMES
	STRASBOURG	M	MERTZ	JEAN MICHEL
	Arts Plastiques	CRETEIL	Mme	FABRE-PINCON
LYON		M	DE MONPLANET	HERVE
AVS	29ème Base	M	MARRE	CHRISTIAN
	29ème Base	M	VOGLER	JEAN
	ESEN	M	PERNIAS	FRANCISCO
	DGESCO	Mme	BOISSINOT	MARIE MARTINE
	AIX MARSEILLE	Mme	FELDSCHUH-FIELD	MARIANNE
	AIX MARSEILLE	M	WECK	GEORGES
	BORDEAUX	M	PHILIPPE	CHRISTIAN
	CAEN	M	HENNEBICQUE	ALAIN
	CAEN	M	VICET	JEAN RENE
	CLERMONT FERRAND	M	KACHOUR	MOKHTAR
	CRETEIL	M	GLAUX	JEAN PIERRE
	DIJON	M	CAUVEZ	FRANCOIS
	GRENOBLE	Mme	CALDERON	CLAIRE
	MONTPELLIER	M	VERAN	JEAN PIERRE
	NICE	M	LECOCQ	JEAN MICHEL
	ORLEANS TOURS	Mme	MAGONE	JULIANITA
	ORLEANS TOURS	M	VALLIER	JEAN PAUL
	RENNES	M	HANRY	JEAN
	ROUEN	M	SAVAJOLS	ROGER
	STRASBOURG	M	BITEAU	PHILIPPE
	STRASBOURG	M	ROLLET	BERNARD
	TOULOUSE	M	AMEDRO	DANIEL
	Eco / Gestion	MONTPELLIER	Mme	CASES
PARIS		M	TUSZYNSKI	JACK
REUNION		M	TRANTOUL	MICHEL
ROUEN		Mme	SADARNAC	ANNIE
EPS	NANCY-METZ	M	MARTIN	MAURICE
	VERSAILLES	M	BOCAHU	JEAN PIERRE

Discipline	Académies	civilité	Nom d'usage	Prénom
Espagnol	PARIS	Mme	JOLLY	EVELYNE
Hist / Géo	29ème Base	M	LEXTREY	MICHEL
	CAEN	M	DESQUESNES	JACKY
	GRENOBLE	M	JACQUEMOND	LOUIS PASCAL
	GRENOBLE	M	MISERY	JEAN JACQUES
	ROUEN	Mme	DENIER	ODILE
Lettres	LYON	M	JEANNERET	CLAUDE
	LYON	Mme	MAZALEYRAT	ANNE MARIE
	NOUVELLE CALEDONIE	Mme	LE BOURLOT	ANNICK
	PARIS	M	FROMONT	ROGER
	POITIERS	Mme	DEMAY	MARIE CLAUDE
	REUNION	M	DUPRE	FRANCOIS
	REUNION	Mme	POUZALGUES	EVELYNE
Maths	AIX MARSEILLE	M	CANET	JEAN FRANCOIS
	BORDEAUX	M	ARTIGUES	CHRISTIAN
	CLERMONT FERRAND	M	BILGOT	JEAN FRANCOIS
	MONTPELLIER	M	BERTRAND	HENRY
	MONTPELLIER	M	GUIOT	PAUL JACQUES
	NICE	M	BONINO	RENE
	VERSAILLES	M	MERCKHOFFER	RENE
Sciences physiques	CAEN	M	LE BOURHIS	JEAN FRANCOIS
	CRETEIL	M	HORN	MAX
	CRETEIL	Mme	RIBIERE	FRANCOISE
	MONTPELLIER	M	REBEYROLE	JEAN CLAUDE
	POITIERS	M	MANNEVILLE	FRANCOIS
STI arts appliqués	BORDEAUX	Mme	GIRAUD	ANNIE
	PARIS	Mme	GUEHENNEUX	JACQUELINE
STI secteur industriel	LILLE	M	SEVIN	BERNARD
	LYON	M	CHOUQUET	ETIENNE
	MONTPELLIER	M	DRUETTO	DANIEL
	NANTES	M	ROBINET	CLAUDE
	STRASBOURG	M	FUHRER	JEAN GEORGES
STI secteur SMS	CAEN	Mme	LEFAIVRE	MIREILLE
	PARIS	Mme	GOSSELET	SOLANGE
	VERSAILLES	Mme	LEPEZ	ALICE
SVT	CRETEIL	M	LEPOUCHARD	JEAN MARIE
	NICE	M	SALVADORI	ALAIN
	STRASBOURG	M	DREYER	MICHEL
	TOULOUSE	Mme	DELERIS	MIREILLE

La liste des retraités « Promo 2009 » est consultable sur le site du SIA à la rubrique retraite.

➔ **Attention** : seuls les retraités adhérents au SIA continueront à recevoir la revue IA. Nous vous invitons à nous retourner un bulletin d'adhésion précisant votre adresse personnelle, si ce n'est déjà fait.

Comment former dans l'enseignement supérieur des femmes et des hommes de la grande responsabilité ?

Notre école est malade. Devant la diversité des enfants et des jeunes accueillis, devant la diversité des niveaux et des compétences, devant l'ennui et la violence, notre école ne sait plus quoi enseigner ni comment, ne sait plus quelle autorité est nécessaire, quelles exigences sont à avoir. Nos enseignants sont en majorité démoralisés, en panne d'initiatives et de créativité pédagogique.

Nos responsables politiques, économiques, culturels... se soumettent à l'idéologie libérale. Il n'y a pas à attendre d'eux, une renaissance de l'école.

Aux jeunes s'efforçant d'être cause d'eux-mêmes, de passer de la commerie (faire comme) à la recherche de la vérité. D'initier une nouvelle Renaissance. De donner à leurs parents et aux décideurs la leçon qu'ils ne méritent pas. « Vous nous avez légué un monde pourri par l'argent, la consommation, les jeux, le spectacle, la communication, la violence, la guerre, l'individualisme, l'indifférence, l'irresponsabilité. Vous nous avez abandonnés en nous traitant comme des enfants-rois, laissant au gré des influences le soin de notre malformation. Nous allons nous prendre en main pour tenter de vivre vraiment, réaliser ce que nous pouvons faire de mieux. Nous voulons en finir avec la tromperie par l'espérance. »

Proposer aux jeunes de devenir cause d'eux-mêmes et non conséquence des influences et décisions d'autrui. Rompant avec les autres en eux-mêmes, avec la commerie, prenant le stylo, le pinceau, le piano, le rabot, la pioche, l'ordinateur pour essayer de s'exprimer, s'essayer à penser, pour faire et se faire, ils s'engageront sur le chemin de leur singularité-unicité-originalité. Vivre dans la vérité de ce qu'on est – passion/vocation – est un travail de chaque jour, source de satisfaction, de fierté, indépendamment de la réussite, du succès.

Les éléments du gai savoir sont de deux sortes :

– un gai savoir de lucidité : globalement, nous som-

mes crédules, dupes, naïfs. Nous savons que le jeu en société est truqué, qu'il y a des dessous-de-table, des cartes truquées, des dés pipés, mais nous jouons comme si la partie était honnête. Ou nous trichons en cyniques que nous avons décidés d'être.

Devenir le plus lucide possible suppose faire table rase, mettre à la question croyances, convictions, certitudes. C'est se retrouver démuné, se débarrasser des illusions et ce déshabillage, cette mise à nu nous semblent jubilatoires et joyeuses même si enlever tel masque qui nous colle au visage, tel habit qui nous colle à la peau est souvent douloureux. Sur la base de cette table rase peut s'édifier :

– un gai savoir de singularité : les autres en nous (maman, papa, idoles sportives, stars du cinéma ou de la chanson, gourous, chefs religieux, leaders d'opinions, idées reçues, lieux communs, évidences, lapalissades, partis, syndicats, églises, sectes, journal quotidien...) constituaient la majorité de nous-même ; dynamités par un gai savoir de lucidité sans concession, nous voici en présence de nous-même, si minoritaire jusqu'alors, si atrophié.

Devenir le plus soi-même suppose deux pédagogies, une pédagogie du savoir-être, essentielle finalité, et une pédagogie du projet, moyen nécessaire. Cette rupture avec la commerie, cette expression de singularité nous semblent jubilatoires et joyeuses même si le regard et le jugement des autres tenteront de nous ramener au troupeau.

Quelles relations établir entre le savoir commun et le gai savoir ?

- Le savoir commun relève de l'école primaire et du collège. Lire, écrire, compter, à l'école primaire. Apprendre à se situer, à chercher, à faire, au collège. Le savoir commun a pour référents : Égalité, Fraternité.

- Le gai savoir relève plus particulièrement de l'école maternelle, du lycée et au-delà. Apprendre à être, nourri par les autres apprentissages, leur donnant sens en retour suppose la plus grande autonomie, la plus grande liberté. L'enfant de la maternelle, indifférent au regard des autres, a une merveilleuse spontanéité, une créativité prodigieuse, s'il n'est pas maltraité par sa famille (maltraitance physique, sexuelle, psychologique – les deux dernières très difficiles à déceler), s'il n'est pas gavé à la dope télévisuelle, s'il est accompagné dans ses questions, prises au sérieux ou comme un jeu par des parents se reposant des questions avec des yeux neufs. L'adolescent(e) du lycée, encore très soucieux du regard des autres, mais capable de s'en émanciper, (alors qu'au collège il, elle en subit et fait subir le poids très lourd, souvent douloureux) peut commencer à cheminer pour retrouver la plus belle part de l'enfant qu'il est, celui qui pose des questions. Le gai savoir a pour référent : Liberté.

Imaginez, vu l'état de l'école aujourd'hui, que dans les lycées d'après-demain, le baccalauréat soit sup-

Haïti

Le secrétaire général proposera à la Commission administrative nationale du SIA d'apporter son soutien au peuple Haïtien en aidant à la réalisation du projet « Haïti 2010, l'école pour tous ».

Ce projet vise à permettre aux enfants dont l'école a été détruite par le tremblement de terre et aux « enfants de la rue d'Haïti » à poursuivre leur scolarisation. Un don en nature pourra être envoyé au profit de ces enfants.

Ceux qui veulent aider le projet peuvent verser leur contribution au SIA en notant au dos du chèque :

Projet : Haïti 2010, l'école pour tous.

primé. N'entrent au lycée que les élèves en faisant la demande, sur présentation de projets à réaliser, avec contrat moral et d'objectifs. Les élèves volontaires y choisissent librement leurs enseignements, avec un enseignement de la philosophie (revue et corrigée, programmes et formation des enseignants de philosophie) dès la seconde.

Après trois années consacrées à des projets, à des enseignements librement choisis et à la philosophie comme art de nous faire libre, nos jeunes savent faire, chercher, se situer. Ils sont responsables, au sens de la grande responsabilité, ils ont un sens aigu de la morale universelle, celle des droits de l'homme, celle des devoirs inconditionnels envers autrui. Ils se soucient de leur bonheur, en lien avec celui des autres. Ils savent ce qu'ils veulent être, ce qu'ils veulent faire pour donner du sens à leur vie.

Comment cette conception se traduit-elle au niveau des élites et des grandes écoles ?

La soumission de nos élites à l'idéologie libérale, véhiculée par nos grandes écoles, est en grande partie responsable de l'immobilisme de la société française, du sentiment d'impuissance qui y règne. L'idéologie libérale récuse les notions d'intérêt général, de bien commun, de res publica, de vouloir-vivre ensemble. Elle génère le chacun pour soi. Elle a pour objectif un darwinisme social qui veut que l'homme soit un loup pour l'homme, que les riches soient toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres, les forts plus forts, les faibles plus faibles. Nouveau système de castes avec un tout petit ascenseur social, où la caste dominante n'a qu'un objectif : obtenir par tous les moyens la rente financière assurant ses beaux et vieux jours. Le cynisme d'en haut fait tache d'huile. Combien de gens d'en bas rêvent de s'en sortir en gagnant le plus vite possible, par tous les moyens, le plus de fric possible. En haut, les grands hold-up, les OPA d'initiés, meurtrières pour l'emploi. En bas, les petits trafics, les petits braquages. Au milieu, les otages, soumis volontaires, branchés sur leur télé, profiteurs quand ils le peuvent, joueurs espérant gagner le gros lot et toujours perdants.

Imaginons que nos grandes écoles se fixent l'objectif de former des hommes et femmes de la grande responsabilité, pratiquant donc la morale des devoirs inconditionnels envers autrui, individuellement et collectivement au nom de l'amour inconditionnel de l'humanité comme espèce méritant de vivre, non de survivre.

Les grandes écoles, renaissantes dans leurs contenus et leurs méthodes, accueilleraient les jeunes ayant réalisé les meilleurs projets. L'admission se ferait sans concours, sur présentation des réalisations et sur motivation explicitée. Pas de classement de sortie. Pas de rente à vie. Pour que ces futurs « cadres » sachent comment « encadrer », c'est-à-dire apprennent à être au service d'autrui, ils seraient constitués en brigades pour intervenir dans les collèges et dans les écoles primaires, là où s'apprennent « les fondamentaux » et le savoir commun. Ils y interviendraient quinze jours par trimestre pendant 4 années. Leurs stages se feraient sur le terrain là où hommes, femmes, enfants souffrent, meurent de faim, sont spoliés de leurs terres, licenciés de leurs usines...

S'ils font HEC (renaissante), ils travailleront à un projet d'Organisation Mondiale du Commerce Équitable et seront missionnés pour présenter et défendre ce projet auprès des gouvernements riches, émergents, pauvres... mobilisant l'opinion publique, dénonçant les magouilles, les lobbies, les spéculations sur les produits alimentaires... À eux d'inventer les projets utiles à l'humanité.

S'ils font ENA (renaissante), ils travailleront à des projets d'Organisations des Nations Unies à l'échelle continentale (Amérique centrale et du Sud) (Afrique) (Asie du Sud-Est) (Eurasie) et à l'échelle mondiale ; ils proposeront des constitutions, des modes démocratiques de représentation, des contre-pouvoirs... et seront missionnés pour présenter et défendre ces projets auprès des gouvernements... mobilisant les opinions, dénonçant les médias manipulateurs, les tromperies par l'espérance, spécialités politiques et religieuses, les politiciens corrompus et corrupteurs, les maîtres de ceux-ci : banquiers d'affaires et héritiers séculaires... À eux d'inventer les moyens de sortir des impasses.

S'ils font des études d'économie et de droit, ils se demanderont comment lutter et ils lutteront effectivement contre la bulle spéculative, le blanchiment d'argent sale, contre les ventes d'armes, les trafics de drogues, d'enfants et de femmes. Comment mettre en règlement judiciaire les créances douteuses ? Comment annuler la dette des pays pillés ? Ils se demanderont si le libéralisme n'est pas une idéologie, si un autre mode de production moins gaspilleur, plus respectueux de la nature et des hommes est possible. Quel système monétaire et financier mettre en place pour remplacer l'actuel système devenu prédateur ? Comment relancer l'économie physique et donc la recherche, l'éducation, la santé, le logement, le travail créatif et producteur... Ils se battraient réellement pour en finir avec la faim dans le monde, la malnutrition, l'illettrisme, l'analphabétisme...

De tels combats exigeant courage, lucidité, persévérance, ingéniosité comporteraient des risques y compris physiques.

Bref, de nos grandes écoles sortiraient des promotions de Jean Jaurès, de Nelson Mandela, de Gandhi, de Luther King, de Rosa Luxembourg, de Marie Curie, de Louis Pasteur, de Stéphane Hessel, de Germaine Tillon, de Louise Michel, d'Olympe de Gouges, de France Bloch...

Les responsables de ces grandes écoles seraient vigilants. Ayant à former des femmes et des hommes de la grande responsabilité, ils combattraient toutes les dérives individuelles vers le carriérisme, la manipulation, le cynisme... Le choix de ces responsables et enseignants serait décisif. Puisque « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». C'est la pratique de la morale universelle, celle des droits de l'homme (demain, des animaux, de la nature...), celle de nos devoirs inconditionnels envers autrui, que nous souhaitons introduire dans nos écoles et dans nos vies.

Jean-Claude Grosse

Professeur de philosophie à la retraite

Editeur des cahiers de l'égaré

Evaluer, mais surtout tenir compte de l'évaluation

L'évaluation étant au cœur de nos préoccupations, voici ce que Claude Thélot écrit sur son blog à ce sujet.

Dans ses vœux au monde éducatif hier, le chef de l'Etat a indiqué, à juste titre, que l'évaluation des acquis des élèves était un des trois piliers de la réforme de l'école primaire.

Oralement, il a élargi son propos en indiquant qu'il fallait cesser de considérer le mot évaluation comme « tabou », reproche très excessif puisque c'est depuis au moins deux décennies que cette démarche existe dans notre système éducatif.

Je saisis en effet cette occasion pour célébrer, avec quelques mois de retard, un anniversaire important : c'est en septembre 1989, il y a vingt ans, que les premières évaluations de masse en début de CE2 et début de sixième ont été faites. Outils exceptionnels, très originaux, que j'ai souvent présentés à l'étranger en raison de l'intérêt que leur portaient les responsables des systèmes éducatifs européens. Depuis, elles ont été remplacées par celles de CE1 et CM2, liées à la réforme. Il faut certes s'interroger sur cette évolution, mais il est normal que le dispositif d'évaluation évolue, en ayant présente à l'esprit la nécessité de progresser : les outils d'évaluation doivent s'améliorer, le champ de l'évaluation doit s'étendre, ce sont les résultats et les progrès des élèves et des étudiants qui doivent être d'abord en ligne de mire, il faut mieux distinguer évaluation de l'état de nos fonctions collectives (éducation, santé, etc.) et évaluation des politiques publiques qui y sont conduites.

A propos de cette dernière, deux remarques. On doit d'abord regretter la suppression du secrétariat d'Etat à l'évaluation des politiques publiques lors du dernier remaniement gouvernemental, ce qui n'est pas un signal très positif. D'autre part, il ne faudrait pas que la tragique disparition de Philippe Séguin ait pour effet de stopper la réforme qu'il portait, et dont un des volets consistait précisément à ce que la Cour des comptes développe son activité en ce domaine. L'évaluation des politiques publi-

ques est très difficile, techniquement et politiquement ; aussi, sans qu'elle en ait le monopole, que la Cour conduise des actions en ce domaine serait la marque de l'intérêt qui lui est porté.

Mais revenons à l'éducation. Il y a plusieurs conditions pour que les évaluations soient utiles et crédibles.

La première est de cesser qu'elles soient conduites par la direction qui a en charge la politique évaluée. Le ministère possède une direction de l'évaluation et des inspections générales. Ce sont ces structures qui doivent évaluer, et il faut donc d'urgence changer la mauvaise pratique instaurée il y a quelques années. Là non plus il ne doit d'ailleurs y avoir de monopole : parallèlement aux évaluations conduites par la sphère éducative (ministères, mais aussi, dans le cas du supérieur, agence dédiée à cette fonction), devraient fleurir des évaluations entièrement externes, émanant d'organismes de recherche, par exemple, ou même de structures privées.

Deuxième condition, les évaluations que le ministère conduit doivent être absolument indépendantes, et être comprises comme telles. Cette indépendance elle-même repose sur plusieurs critères (autonomie de décision, de confection des outils, contrôle des observations, diffusion des résultats, communication, etc.) dont le respect dépend d'abord des ministres en charge de l'éducation eux-mêmes : décision difficile et courageuse (tous ne l'ont pas prise), mais qui correspond aux exigences d'une démocratie moderne. Enfin le processus global de l'évaluation (outils, observations sur le terrain, analyse, etc.) doit être d'une qualité telle qu'il soit indiscutable aux yeux des observateurs et des utilisateurs. Cette qualité technique suppose des moyens quantitatifs et qualitatifs mis au service de cette fonction, sans commune mesure avec ce qu'ils sont aujourd'hui, et requiert la participation, sous la responsabilité de la structure évaluative, d'un certain nombre d'acteurs de l'éducation, au premier chef d'enseignants et de responsables d'établissement.

Il y a donc à faire. Et pourtant, ce n'est pas le plus important. La tâche essentielle n'est pas d'améliorer les évaluations, mais de vouloir et de savoir utiliser leurs enseignements. Le talon d'Achille de notre système éducatif, et cela vaut pour tout le secteur public français, n'est pas l'évaluation, mais son usage. Les évaluations sont certes perfectibles, mais le plus urgent, le plus difficile, le plus nécessaire consiste à savoir et vouloir en tirer les conséquences, en particulier élaborer les outils adaptés pour que les acteurs directement impliqués sachent tirer ces conséquences.

Depuis 2000, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école n'a pas dit autre chose : réfléchissons aux façons de tirer parti des évaluations, aux outils nécessaires, à la liaison évaluations-actions, et appliquons avec ténacité ces réflexions. Cela vaut pour tous les

Claude THELOT

Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes. Président, de septembre 2003 à décembre 2004, de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École. Président en 2001 et 2002 du Haut Conseil de l'évaluation de l'École, situé auprès du ministre de l'Education nationale. A travaillé pendant vingt ans à l'INSEE, puis 7 ans au ministère de l'éducation nationale comme directeur de l'évaluation et de la prospective, puis 9 ans à la Cour des comptes. De 1993 à 2002 professeur associé d'économie d'éducation à l'université Paris V-René Descartes.

types d'évaluation, celles des structures, celles des processus, celles des personnes. Hélas, le ministère ne s'est pas engagé dans cette voie.

Reprenons l'exemple des évaluations de CE1 et CM2. Ce qui est capital c'est de définir à partir de leurs résultats les lignes d'infléchissement des pratiques pédagogiques pour remédier aux lacunes constatées des élèves, puis d'élaborer et de diffuser les outils d'aide aux enseignants qui expriment ces lignes, de former ces derniers à leur usage, de s'assurer à travers les inspections qu'ils savent les utiliser, les utilisent effectivement, et que les élèves en tirent bien le bénéfice escompté. De même, la réforme des lycées devrait s'accompagner non seulement d'une évaluation de ses effets, mais aussi, ce qui est différé,

de la relance de l'évaluation des lycées, abandonnée en fait depuis quelques années. Ce devrait être alors l'occasion de réfléchir aux façons de tenir compte des enseignements de cette évaluation, à travers une politique relancée de projet d'établissement, ou mieux, de contrat pluriannuel entre le lycée, l'Etat (en fait le rectorat) et la région.

Evaluer n'est pas un but en soi : l'évaluation ne contient pas sa propre fin. L'évaluation est un instrument, et, je crois le meilleur aujourd'hui, susceptible d'être au service d'une politique qui doit faire de la réussite de tous les élèves sa priorité. Encore faut-il le faire, et non plus simplement le dire.

<http://blog.educpros.fr/cthelot/2010/>

Ça bouge !

Nouveau DGESCO

Jean-Michel BLANQUER, professeur des Universités, précédemment recteur de Créteil.

Nomination des Recteurs

Créteil : William MAROIS, précédemment recteur de l'académie de Bordeaux.

Bordeaux : Jean-Louis NEMBRINI, IGEN, précédemment DGESCO.

Guyane : Florence ROBINE, IGEN.

Détachement au Ministère de la Jeunesse et des Sports

Laurent PETRYNKA, IA-IPR EPS, précédemment directeur de cabinet du recteur de Créteil.

IA-IPR nommés IA adjoints

Moselle : Jean-Claude FESSENMEYER (académie de Nice), en remplacement d'Yves DELECLUSE, appelé à d'autres fonctions.

Val-d'Oise : Laurence ADELIN (académie de Versailles), en remplacement de François LACAN, appelé à d'autres fonctions.

La valse des IA-DSDEN

Côtes-d'Armor : Pierre BENAYCH (département de la Mayenne), en remplacement de Yannick TENNE, muté.

Indre : Françoise FAVREAU (département de la Creuse), en remplacement de Christian ARNAUD, muté.

Mayenne : Solange DELOUSTAL (département de la Vienne), en remplacement de Pierre BENAYCH, muté.

Pas-de-Calais : Yannick TENNE (département des Côtes-d'Armor), en remplacement de Gilles PE-TREULT, appelé à d'autres fonctions.

Vienne : Christian ARNAUD (département de l'Indre), en remplacement de Solange DELOUSTAL, mutée.

Un nouveau IA-DSDEN

Creuse : Dominique BERTELOOT IA-IPR (académie de Versailles), en remplacement de Françoise FAVREAU, mutée.

CRDP

Bernard JANUEL, IA-IPR, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du C.R.D.P. de l'académie de La Réunion.

Administration centrale

Philippe SANTANA, IA-IPR, est nommé sous-directeur du recrutement à la DGRH, à l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

COAC

Jean-Pierre COLLIGNON, IGEN, est désigné en qualité de correspondant académique de l'académie de Rennes.

Les membres de jury du concours sur titres d'IA-IPR de la session 2009

Marie-Jeanne Philippe, rectrice de l'académie de Besançon.

Véronique Peucelle-Delelis, directrice de projet du ministère de la Défense, est nommée en qualité de personnalité qualifiée.

Evaluations de CM2 : « C'est la première fois que l'on observe un tel vent de révolte »

Du lundi 18 au vendredi 22 janvier, quelque 790 000 élèves de CM2 sont, pour la deuxième année consécutive, évalués en français et mathématiques selon des modalités contestées par des enseignants. Signataire d'un Appel des 200 maîtres en faveur d'un boycott de ces tests, qui visent, selon eux, à "évaluer en milieu d'année scolaire une année entière (...) sur des nouveaux programmes récemment imposés", Gilles Lehmann, enseignant en Haute-Vienne, a été suspendu mardi pour avoir annoncé son intention d'étaler les épreuves sur trois semaines. Nathalie Mons, spécialiste des politiques d'éducation, maître de conférences à l'université de Grenoble-II, chercheuse associée à Sciences Po Paris, analyse ces évaluations.

Malgré des modifications par rapport à 2009, les évaluations restent contestées. Comment expliquez-vous ce refus ?

Depuis les années 1970, la France est un pays pionnier en matière d'évaluation standardisée - fondée sur des épreuves identiques et aux mêmes conditions de passation par tous -, et c'est la première fois que l'on observe un tel vent de révolte chez les enseignants. J'y vois deux causes principales. D'abord, la qualité statistique du test lui-même est médiocre et a d'ailleurs donné lieu, en 2009, à un rapport parlementaire, ce qui est rarissime. L'outil sème la confusion chez les enseignants parce qu'il tente, ce qui est statistiquement impossible, de jouer plusieurs rôles. Il se veut un instrument de diagnostic des difficultés des élèves, mais alors le format des questions n'est pas le bon et, surtout, la date de passation des épreuves en milieu d'année n'a pas de sens.

Le test se présente également comme un outil national d'évaluation des acquis des élèves. Or, pour cela, une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentatif d'écoles serait plus économique et plus fiable. Enfin, ce serait un outil d'information pour les parents, mais le ministère s'est engagé à ne pas publier les résultats de chaque école. C'est ce manque de rigueur dans la conception même de l'outil qui sème le trouble chez les enseignants. Des enseignants - seconde cause de rébellion - qui n'ont quasiment pas été associés à la conception de ces tests, voire même, quasiment pas informés.

Pourquoi les résultats d'un établissement ou d'une école devraient-ils rester secrets ?

Ils ne doivent pas rester secrets, mais pour que l'information donnée aux parents ait un sens, c'est une évaluation qualitative complète qui serait nécessaire et non quelques indicateurs statistiques. Les tests actuels ne portent que sur des connaissances et n'apportent

aucune information sur la fonction de socialisation de l'école. De plus, ils sont difficiles à comprendre par des non-spécialistes. Les familles s'arrêtent le plus souvent à une lecture des taux bruts de réussite (par exemple, au bac ou au brevet) qui révèlent peu la qualité de l'équipe pédagogique.

Les autres indicateurs qui tiennent compte de la composition sociale de l'école intéressent assez peu les parents, qui se soucient surtout des fréquentations sociales de leur enfant. Une école ZEP au milieu d'une cité, même si elle dispose d'une équipe pédagogique formidable avec de bons indicateurs, attirera difficilement les parents des classes moyennes. Au total, si l'on se contentait de la publication de ces statistiques de réussite brutes par école, on fabriquerait un palmarès des établissements montrant que les élèves de Neuilly-sur-Seine et du 7^e arrondissement parisien réussissent mieux que ceux de La Courneuve. Je doute que ce soit très utile.

Un mode d'évaluation rigoureux et accepté par les enseignants, est-ce seulement possible ?

Oui, car suivant les pays, les comportements des enseignants face aux tests sont très variables. L'Angleterre a vécu en 2009 un boycott très suivi des épreuves standardisées, qui a amené le gouvernement à supprimer une de ces évaluations. En Suède, une série d'enquêtes montre que les enseignants perçoivent positivement ces épreuves comme des guides permettant de limiter les inégalités entre écoles.

Pour atteindre un consensus avec les enseignants, ces épreuves doivent présenter trois formes de légitimité. Statistique d'abord : le test doit être fiable. Nous avons, en France, au sein du ministère, une direction chargée de l'élaboration des statistiques qui est reconnue internationalement, mais n'a pas été mise à contribution en 2009. Une légitimité professionnelle ensuite : les enseignants doivent être associés à la conception des tests, ce qui est une des grandes tendances actuelles en Europe, où l'évaluation est de moins en moins un processus autoritaire. Enfin, il doit s'appuyer sur une légitimité politique : jusqu'à une période récente en France, les épreuves standardisées étaient conçues par le ministère lui-même pour son usage exclusif.

Si, demain, les résultats viennent à être utilisés pour justifier des choix politiques, la réforme des programmes au primaire par exemple, cela poserait avec acuité la question de l'indépendance de l'instance d'évaluation. Le ministère de l'éducation ne pourra éternellement demeurer juge et partie.

**Propos recueillis par Luc Cédelle
LE MONDE, 20 janvier 2010**

Les déçus du protocole

Le protocole a nourri beaucoup d'espoir, malheureusement les collègues commencent à comprendre son manque d'ambition et surtout ses effets pervers.

« J'ai vu au JO un texte qui affichait nos indices et je trouve que cela fait une réelle revalorisation. Serait-ce les conséquences du protocole signé entre le MEN et le SNIA-IPR ? »

Au risque de te décevoir, le protocole n'a jamais porté sur des améliorations indiciaires. Ce qui figure au JO ce sont les indices bruts (indice de classement) qui n'ont pas changé et non les indices majorés (indice de traitement). L'indice brut, définit de manière précise ta position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. A chaque indice brut (indice de classement) correspond un indice majoré (indice de traitement). Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du point indiciaire. Pour plus d'information sur le mode de calcul, consulte la rubrique traitement du site du SIA.

« Je constate que mon ICA a été supprimée durant la période où j'étais arrêté pour maladie. J'ai pourtant malgré un certificat médical continué certaines de mes activités professionnelles (rédaction de rapports, contact téléphoniques avec services rectoraux, avec établissements...). Cette procédure, qui me semble scandaleuse compte tenu de la spécificité de nos missions, est-elle réglementaire ? Ai-je un recours possible ? Et qu'en sera-t-il du rappel que nous devrions toucher pour l'année 2009, sera-t-il aussi amputé de ma période de congé de maladie ? »

L'ICA est une indemnité annuelle qui est répartie mensuellement par commodité administrative. Ainsi il n'est pas possible réglementairement de l'amputer sur un mois donné. Nous te conseillons de faire dans un premier temps un recours gracieux (recours hiérarchique) qui n'engage aucune action juridique. Si on ne te donnait pas satisfaction, tu peux alors envisager un recours contentieux auprès de la juridiction administrative. Nous restons à ta disposition pour t'aider dans tes différentes démarches.

« Professeur agrégé, je suis chargé de mission d'inspection pédagogique régionale. Dans ma « petite » discipline, je couvre un grand nombre d'académies. Une indemnité m'était allouée correspondant à environ la moitié de l'ICA de base. Je viens à cette rentrée de passer à temps plein sur cette mission d'inspection, mais l'indemnité qui m'est versée n'a pas augmenté d'un iota. Est-ce normal ? »

Il est normal que l'on ait compensé la partie des indemnités comme professeur par une indemnité spé-

ciale afférente à ta mission d'inspection. Par contre son montant aurait dû suivre l'augmentation de ta charge de service. Pour l'instant nous te conseillons de faire une demande de réajustement de ton indemnité auprès du recteur dont tu dépends. Si ta demande n'aboutissait pas, contacte nous afin que nous puissions envisager une intervention au niveau national.

« Je suis stagiaire et estime ne pas démériter. Or j'apprends que mon ICA ne peut pas être modulée au prétexte que je suis stagiaire. Les arguments avancés sont liés à la formation que nous suivons. Or je tiens à rappeler que la formation ne consiste qu'en trois regroupements qui pour les collègues de la zone B se passent durant les vacances scolaires. Le protocole ne parlait-il pas d'améliorer l'entrée dans le métier ? »

C'est exact, l'entrée dans le métier est un thème de discussion qui figure dans le protocole. Il a abouti à une réduction d'un an de l'année de stage. Et grâce aux rappels incessants du SIA, l'ICA des stagiaires ne fait plus l'objet d'un décret séparé et donc le taux de base est le même que celui des titulaires (8000 euros depuis le 1er janvier 2009).

Le SIA partage ton mécontentement quant à l'absence de modulation pour les stagiaires. Avec un tel système, on amalgame le stagiaire et celui qui aurait effectivement démérité, qui ferait preuve évidente d'absence d'investissement dans sa fonction et de travail ? Le taux zéro de modulation ne devrait donc être utilisé que pour sanctionner un personnel. C'est pourquoi nous avons fait d'autres propositions à la DE (cf. courrier publié en page 4). L'attribution d'un taux moyen à chacun identique sur tout le territoire permettra, quels que soient les aléas des mutations, de savoir à quelle hauteur nous estime le recteur. Puisque la modulation est le résultat d'une évalua-

Prochain groupe de travail à la DE

Lundi 25 janvier 2010 à 17h30

Le thème fixé par le DE est le projet d'arrêté du concours de recrutement. Le SIA compte bien revenir sur les modalités de notre évaluation. Nous rappellerons au DE que d'autres thèmes seront à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions de travail : les frais de déplacement, la voiture de fonction, la carte de paiement... mais aussi l'avancement indiciaire. Nous demanderons par ailleurs que la réflexion sur la prime de fonction et de résultat soit approfondie et qu'il y ait un bilan des nouvelles modalités de formation des stagiaires.

tion, elle doit être comprise par les évalués ! N'est-ce pas de cette opacité dont souffre aussi notre système d'évaluation des élèves. Puisqu'on le sait, tentons de ne pas tomber dans le piège !

« Comment a-t-on pu en arriver là ? Alors que personne ne peut ignorer que dans l'ensemble du corps, il règne un attachement fort à notre valence disciplinaire, je trouve scandaleux que l'on rompe définitivement les liens avec l'IGEN dans les nouvelles modalités d'évaluation. Notre indépendance garantie par un lien hiérarchique intellectuel et non administratif disparaîtrait. Nous deviendrons les pions exclusifs des recteurs, et vu le turn over permanent de ces derniers, ce seront les SG qui deviendront les éléments stables qui renseigneront les recteurs sur la connaissance qu'ils ont des inspecteurs. Puisqu'il s'agit d'un projet d'arrêté de notre évaluation, il est peut-être encore temps de rattraper ce mauvais coup ? »



Gilbert Bal est un ancien enseignant, chef d'établissement et inspecteur d'Académie. Il a visité plus de quatre mille classes sur trois continents. Il a conduit plus de deux mille réunions pédagogiques. Il étudie les corrélations entre phénomènes scolaires. Il est Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques. Il s'adresse aux futurs enseignants, aux enseignants, aux parents, aux partenaires de l'éducation scolaire, à tous ceux que les prédispositions des enfants émerveillent.

Pour commander le livre :

Editions BENEVENT, BP 4049, 06301 NICE Cedex 4, tél : 0493263012
ou en librairie
ou sur les sites Internet : Amazon.fr et Chapitre.com

Malheureusement, s'il y a projet d'arrêté, c'est qu'il y a déjà un décret qui va dans ce sens. Et c'est bien là le problème, la signature du protocole a conduit à la modification du décret sur notre statut qui fait disparaître ce lien dont tu parles avec l'inspection générale. Il est difficile de revenir sur un décret. La chose est grave et le sera encore plus lors de l'élaboration du tableau d'avancement à la Hors classe pour lequel l'avis de l'inspection générale ne sera plus requis. Nous n'avons pas encore mesuré tous les effets du protocole !

« La réduction d'un an de la formation des stagiaires peut paraître une avancée parce qu'on se déplace moins à l'ESEN. Cela a effectivement des effets positifs sur nos conditions de vie. En revanche, je ne suis pas sûr que cela améliore la qualité de la formation qui est maintenant déléguée pour une plus grande partie aux académies. En effet pour l'instant, notre formation en académie se résume à nous agréger aux formations des chefs d'établissement, ce qui est loin de répondre à nos besoins. Ne pourrait-on pas avoir un cadrage national pour une formation de plus grande qualité et adaptée à nos besoins spécifiques ? »

Effectivement, la délégation aux académies de la formation des cadres n'est pas pour l'instant une réelle avancée et tous les échos qui nous remontent de certaines académies semblent confirmer qu'elle ne répond pas aux besoins des inspecteurs. Mais peut-elle l'être alors que nous sommes très peu nombreux au sein d'une académie ? Certes, il a été mis en place cette année des DAFPE (délégué académique à la formation de personnels d'encadrement) mais le budget formation n'a pas été abondé en conséquence, ce qui explique le choix de certaines académies d'ouvrir les formations des personnels de direction aux inspecteurs. En fait à tout niveau nous subissons le résultat d'une politique budgétaire très stricte. Il est à noter que seul, le ministère de l'Éducation nationale sacrifie la formation de ses cadres, alors que les autres ministères ont maintenu leurs écoles de formation. Le SIA demandera dans le groupe de travail une évaluation de la formation dispensée cette année tant à l'ESEN qu'en académie, afin de tirer des enseignements de cette première année réduite à trois regroupements nationaux.

Nos analyses au fil des discussions menées dans le cadre du protocole s'avèrent aujourd'hui justes et clairvoyantes. Il est regrettable qu'elles n'aient pas été entendues. Vous pouvez compter sur le SIA pour qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir que d'autres accords préservant les intérêts du corps soient négociés. Cela ne pourra se faire sans votre soutien massif.

La rédaction

Le SIA, le syndicat de tous les IA. Renforcez le !

Montant des cotisations		somme versée	Coût réel après réduction d'impôt *
Cotisation d'accueil pour une première adhésion		60 €	20 €
Stagiaires et retraités (sans distinction d'indice)		60 € <i>(30 E pour les stagiaires 1ère année ayant déjà versé 30 €)</i>	20 €
Actifs	Jusqu'au 4° échelon inclus	100 €	33 €
	5° et 6° échelon	120 €	40 €
	Au-delà	145 €	48 €

*66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du revenu imposable de l'année du règlement sur présentation d'un reçu dressé par le trésorier à la date de réception du chèque. Cette disposition minore considérablement le coût réel à la charge des collègues (voir tableau ci-dessus). **Les cotisations versées avant le 31 décembre 2009 permettront une déduction fiscale sur les revenus 2009.**

Dès réception de votre chèque, l'**attestation fiscale de paiement** de votre cotisation vous sera adressée à la date de réception du chèque. Si vous relevez une quelconque erreur, n'hésitez pas à contacter le trésorier du SIA :

Michel Pinçon, 66 allée du Lac inférieur, 78110 Le Vésinet, 06 73 27 26 71

BULLETIN D'ADHÉSION SIA, 46 avenue d'Ivry 75013 PARIS

Téléphone : 01 53 82 26 76

Télécopie : 01 40 63 29 68

Messagerie électronique : syndcatia2@gmail.com

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Échelon :

Fonction :

Académie :

Adresse :

Adresse électronique : Téléphone :

Adhère au SIA pour l'année scolaire 2009 - 2010

à compléter et à envoyer à votre correspondant académique (ou directement au SIA) accompagné d'un chèque à l'ordre du SIA.

NB : pour un paiement différé ou fractionné, indiquez à part les dates souhaitées pour l'encaissement.

I.A

Imprimeur : Centr'Imprim

rue Denis Papin - ZI "La Molière" - BP 16 - 36101 ISSOUDUN Cedex

N° CPPAP : 0511S07886

Directeur de Publication : Robert PROSPERINI

Rédactrice en chef : Michèle VINEL

Périodicité : 8 numéros par an

Abonnement 12 euros – LE NUMERO : 2.30 euros